

| |
|--|
| RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU JURY du concours d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles de 1^{ère} classe session 2008 |
|--|

I- LES PRINCIPALES DONNÉES COMPARÉES DE LA SESSION

A- Les sessions précédentes

| Session | Postes | Inscrits | Présents | Absentéisme | Ratio présents / poste | Admissibles (seuil) | Ratio admissibles / poste | Admis (seuil) |
|---------|--------|----------|----------|-------------|------------------------|---------------------|---------------------------|----------------|
| 2000 | 70 | 523 | 473 | 9,56% | 6,8 | 135 (16,00) | 1,93 | 70 (13,78) |
| 2001 | 90 | 915 | 819 | 10,5% | 9,1 | 150 (14,87) | 1,67 | 90 (14,19) |
| 2002 | 120 | 1277 | 1 106 | 13,39% | 9,22 | 201 (10,00) | 1,68 | 120 (11,33) |
| 2003 | 300 | 1 128 | 995 | 11,79% | 3,32 | 430 (9,60) | 1,43 | 295 (10,60) |
| 2004 | 150 | 1 857 | 1 553 | 16,37% | 10,35 | 227 (14,00) | 1,51 | 150 (12,67) |
| 2005 | 300 | 1 802 | 1 441 | 20,03% | 4,8 | 512 (12,00) | 1,71 | 300 (12,53) |
| 2006 | 200 | 2 381 | 2011 | 15,54% | 10,06 | 318 (12,60) | 1,59 | 200 (13,27) |
| 2007 | 200 | 2 481 | 1 912 | 22,9% | 9,56 | 320 (13,20) | 1,60 | 200 (13,27) |

B- La session 2008

| Session | Postes | Inscrits | Présents | Absentéisme | Ratio présents / poste | Admissibles (seuil) | Ratio admissibles / poste | Admis (seuil) |
|-------------|------------|--------------|--------------|---------------|------------------------|------------------------------|---------------------------|------------------------------|
| 2008 | 200 | 2 770 | 2 122 | 23,39% | 10,61 | 298 (12,40) | 1,49 | 200 (12,67) |

On observe une augmentation des inscrits et des présents au regard de la session précédente, portant leur nombre à un niveau jamais atteint auparavant.

A nombre de postes ouverts inchangé par rapport à 2007, cette session se caractérise donc par une sélectivité accrue (10,61 candidats présents pour un poste, contre 9,56 en 2007) qui atteint également un niveau inédit.

Comme à l'accoutumée, une écrasante majorité de candidats sont de sexe féminin, 15 candidats seulement de sexe masculin étant inscrits (ils étaient 13 à la session précédente).

613 candidats (22,13%), bénéficient pour s'inscrire au concours d'une dispense de la détention du CAP petite enfance en leur qualité de mère ou père de trois enfants ou plus, proportion en baisse au regard de la session 2007 (28,30%). Le dispositif de reconnaissance de l'expérience professionnelle (REP), introduit par le décret n°2007-196 du 13 février 2007 a permis à 15 candidats non titulaires du CAP petite enfance de s'inscrire au concours.

Les candidats appartiennent majoritairement à la tranche d'âge des 31 à 40 ans (41,99%), mais 26,43% ont entre 21 et 30 ans. 109 candidats (3,94 %) ont plus de 50 ans.

Par ailleurs, la publication des annales corrigées des concours ainsi que les efforts des collectivités en matière de préparation de leurs agents se traduisent par un nombre important de candidats (62,02%) qui déclarent avoir suivi une formation « personnelle », tandis que 9,17% seulement des inscrits déclarent avoir bénéficié d'une formation de préparation au concours assurée par le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT).

Enfin, la proportion de candidats domiciliés hors Ile-de-France (40,14%) est en forte hausse par rapport aux trois précédentes sessions (32,16% en 2007, 33,85% en 2006 et 32,35% en 2005). Les lauréats de concours originaires de province ne postulant pas les emplois déclarés par les collectivités de la petite couronne dont le concours vise à satisfaire les besoins, cette réalité est loin d'être satisfaisante.

II- LES RÉSULTATS DE L'ÉCRIT

A- L'épreuve écrite de QCM

1° Les sessions précédentes

| Session | Moyenne générale | Nombre de questions | Nombre et % notes ≥ 10 | Nombre et % notes < 5 | Palette des notes |
|---------|------------------|---------------------|------------------------|-----------------------|-------------------|
| 2000 | 14,64 | 30 | 473 (100%) | 0 | 10 à 18,67 |
| 2001 | 12,8 | 46 | 733 (89,5%) | 3 (0,37%) | 3,25 à 17,61 |
| 2002 | 7,86 | 54 | 201 (18,17%) | 100 (9%) | 0,37 à 15,19 |
| 2003 | 9,05 | 50 | 356 (35,8%) | 34 (3,4%) | 1,60 à 17,20 |
| 2004 | 11,22 | 50 | 1150 (74,05%) | 14 (0,90%) | 0 à 18,40 |
| 2005 | 10,77 | 50 | 940 (65,23%) | 22 (1,53%) | 0 à 17,60 |
| 2006 | 10,35 | 50 | 1 220 (60,67%) | 22 (1,09%) | 0 à 16,80 |
| 2007 | 10,12 | 50 | 1 034 (54,07%) | 72 (3,76%) | 0,80 à 18,00 |

2° La session 2008

| | Moyenne générale | Nombre de questions | Nombre et % notes ≥ 10 | Nombre et % notes < 5 | Palette des notes |
|-------------|------------------|---------------------|---------------------------------|-----------------------------|-------------------|
| 2008 | 9,81 | 50 | 1 074 (50,61%) | 44 (1,59%) | 0 à 16,00 |

Outre les indicateurs ci-dessus, d'autres traduisent également des **résultats en baisse** au regard de ceux des trois sessions précédentes :

15 candidats seulement obtiennent **au moins 15,00 sur 20,00**, soit **0,71%** (3,82% en 2007, 0,99% en 2006 et 4,44% en 2005) ;

401 candidats obtiennent **au moins 12,00 sur 20,00**, soit **18,90%** (25,50% en 2007, 23,02% en 2006 et 35,53% en 2005) ;

1074 candidats obtiennent **10 ou plus**, soit **50,61%** (54,07% en 2007, 60,67% en 2006 et 65,23% en 2005).

B- Le seuil d'admissibilité

Seuil d'admissibilité :

200 postes étant ouverts au concours, le ratio, fréquemment mis en œuvre dans la mesure où il permet généralement de pourvoir l'ensemble des postes à un niveau de note satisfaisant, de 1,5 admissible pour un poste, conduit le jury à fixer le jury le seuil d'admissibilité à **12,40**, soit **298 candidats admissibles**.

C- Le profil des candidats admissibles

3 des 11 candidats de sexe masculin qui se sont présentés à l'écrit sont admissibles.

Comme à la session précédente, les candidats de 21 à 30 ans sont légèrement sous-représentés (23,15% des admissibles) au regard de leur proportion parmi les présents à l'épreuve écrite (25,97%) ; les 31 à 40 ans (45,64% des admissibles contre 41,66% des inscrits) sont pour leur part surreprésentés, comme la tranche de 41 à 50 ans représentant 28,52% des admissibles contre 26,86% des présents.

Les 28 candidats de 20 ans et moins présents à l'écrit (1,32% des présents) ne sont que deux à être admissibles (0,67%).

De même, les 89 candidats de plus de 50 ans (qui représentent 4,19% des présents) ne sont admissibles que pour six d'entre eux (2,01%).

Par ailleurs, les candidats domiciliés hors Ile-de-France sont fortement surreprésentés chez les admissibles (46,64%) par rapport à leur proportion des candidats présents à l'écrit (36,43%).

En outre, 56 candidats dispensés de diplôme en leur qualité de mère ou père de 3 enfants ou plus sont admissibles, soit 18,79% des admissibles, contre 22,38% des présents.

En revanche, aucun des 12 candidats admis à concourir au titre de la reconnaissance de leur expérience professionnelle n'est admissible.

On peut, enfin, souligner que les 51 candidats qui déclarent avoir bénéficié d'une préparation au concours assurée par le CNFPT représentent 17,11% des admissibles pour un peu moins de 10,32% des présents.

III- LES RÉSULTATS DE L'ORAL

A- L'épreuve orale d'entretien

2 des 298 candidats admissibles ne se sont pas présentés à l'oral.

Les notes s'échelonnent de 4,50 à 20,00 (2,50 à 20 à la session précédente)

Deux indicateurs traduisent une **légère baisse du niveau des candidats** à l'oral au regard de la session précédente :

- la **moyenne des notes** obtenues par l'ensemble des candidats est de **13,98**, moins élevée qu'en 2007 où elle atteignait 14,17, plus élevée toutefois qu'en 2006 (13,82), 2005 (12,58), 2004 (13,41).

- 136 candidats (**45,95%**) obtiennent **15,00 ou plus**, contre 162 (51,10%) en 2007.

Toutefois, la proportion de candidats qui obtiennent **10,00 ou plus** atteint **86,49%**, en légère hausse au regard de la session précédente (84,06% en 2007, 89,94% en 2006).

B- Le seuil d'admission

La fixation du seuil d'admission à **12,67** permet de pourvoir les **200 postes**.

A ce seuil, aucun candidat ayant obtenu moins de 12,00 à l'oral n'est admis.

On observe que sur les 76 candidats au "plancher" d'admissibilité (12,40), 47 (61,84%) sont admis. 15 d'entre eux ont obtenu de 18,00 à 19,50 à l'oral.

Ainsi, pour être admis à cette session, il fallait obtenir au moins **12,40 à l'écrit et 12,00 à l'oral**.

C- Le profit des candidats admis

2 des 3 candidats admissibles de sexe masculin sont admis.

Seuls 1 des 2 candidats admissibles âgés de 20 ans ou moins, et 2 des 6 admissibles de plus de 50 ans sont admis.

Les candidats âgés de 31 à 40 ans comptent pour 41,5% des admis, à comparer à leur proportion de 45,64% des admissibles. En revanche, les candidats de 41 à 50 ans représentent 30% des admis pour 28,52% des admissibles, et ceux de 21 à 30 ans voient leur proportion passer de 23,15% des admissibles à 27% des admis.

55% des admis sont domiciliés hors région Ile-de-France, alors qu'ils ne représentaient que 46,64% des admissibles.

Il convient d'attirer l'attention sur le fait que les collectivités non affiliées au Centre de gestion de la petite couronne doivent obligatoirement verser à celui-ci, dès la nomination d'un lauréat inscrit sur la liste d'aptitude établie par ses soins, un **coût du lauréat** dont le montant s'élève en moyenne, pour ce concours, à 1 323 €.

Sur les 56 candidats admissibles dispensés de diplôme en leur qualité de mère ou père de 3 enfants ou plus (18,79% des admissibles), 25 sont admis, soit 12,5% seulement des admis.

Enfin, les candidats déclarant une formation de préparation au concours assurée par le CNFPT sont surreprésentés parmi les admis : ils passent de 17,1% des admissibles à 19% des admis.

IV- L'ÉVALUATION DES EPREUVES

A- Le QCM

Les membres du jury s'accordent sur la pertinence du sujet de QCM, conçu de manière à être plus sélectif que lors des sessions précédentes compte tenu du nombre de candidats inscrits au regard du nombre de postes ouverts au concours.

Chacune des 50 questions de ce QCM comportait de 2 à 5 propositions de réponse, avec une moyenne de 4 propositions par question.

Le jury fait part de sa satisfaction du maintien de l'épreuve écrite de QCM à ce concours, supprimée aux concours d'auxiliaire de puériculture et d'auxiliaire de soins, estimant que la sélection de 200 lauréats au sein de 2 770 candidats au moyen d'une unique épreuve orale de quinze minutes aurait été très extrêmement difficile à opérer de bonne façon, sans parler des dépenses inutiles qu'une telle réforme aurait induites.

B- L'entretien

Pour cette session, le jury a retenu une grille d'entretien identique à celle de la session précédente :

| | | |
|--|------------------------------------|-------------------------------------|
| <i>I- Parcours et projet professionnel</i> | <i>2 min</i> | <i>3 points</i> |
| <i>II- Aptitude à exercer les missions</i> <ul style="list-style-type: none">● <i>Conception du métier et positionnement professionnel</i>● <i>Capacité à se situer dans son environnement institutionnel</i> | <i>10 min</i> <i>3 min</i> | <i>11 points</i> <i>3 points</i> |
| <i>III- Motivation du candidat</i> | <i>tout au long de l'entretien</i> | <i>3 points</i> |

Une évolution notable a toutefois consisté en la généralisation des questions posées par les jurys d'entretien sous forme de mises en situation, évolution que le jury juge, au terme des épreuves, très pertinente.

Le jury tient, enfin, à rappeler aux candidats que le passage des épreuves ne saurait en aucun cas s'effectuer "à la carte" : le CIG a déploré des demandes trop fréquentes de candidats souhaitant, pour des raisons de simple commodité, se présenter d'autres jours et à d'autres heures que ceux auxquels ils étaient convoqués, alors que de tels changements ne pourraient être justifiés que par des circonstances exceptionnelles.

Le jury rappelle en outre que son pouvoir de police des épreuves lui ouvre le droit de refuser le passage de candidats dans la mesure où il compromettrait gravement le bon déroulement des épreuves.

Fait à Pantin, le 10 décembre 2008

La présidente du jury

Denise LAVOIX
Attachée d'administration centrale honoraire